

nouvelle génération, nous relevons la présentation obligatoire d'une copie intégrale d'acte de naissance. Si ce document est nécessaire à l'établissement du passeport, il nous apparaît évident que ces informations sont un jour susceptibles d'y être intégrées.

Cela irait à l'encontre de tous les textes de lois en vigueur ; que ce soit le droit au respect de la vie privée, garanti par l'article 22 de la loi du 17 juillet 1970 (cf : article 9 du Code Civil), ou encore le simple droit d'aller et venir ; celui-ci incluant le droit de quitter le territoire national. Que se passera-t-il si un contrôle d'identité est effectué à la frontière d'un pays extrémiste et si ces informations viennent à être découvertes ? Homo, Trans et toutes les personnes non-normatives seront menacées à leur insu et deviendront les cibles de tous les fanatismes.

La condamnation de la France par l'Europe en avril 1992 ainsi que le travail conjoint des associations et des personnes concernées nous a permis d'obtenir la rectification de notre Etat-civil. Cette somme d'efforts, pas plus que la résolution du Parlement Européen votée en 1989 « sur les discriminations dont sont victimes les transsexuels », n'a incité l'Etat à nous considérer ni même à nous respecter.

Lorsque nous obtenons enfin des documents conformes à notre genre, il nous faut ensuite porter les triangles roses que sont les mentions inscrites en marge de notre Etat-civil. Cet outing permanent pratiqué par l'Etat transphobe constitue un viol de notre vie privé.

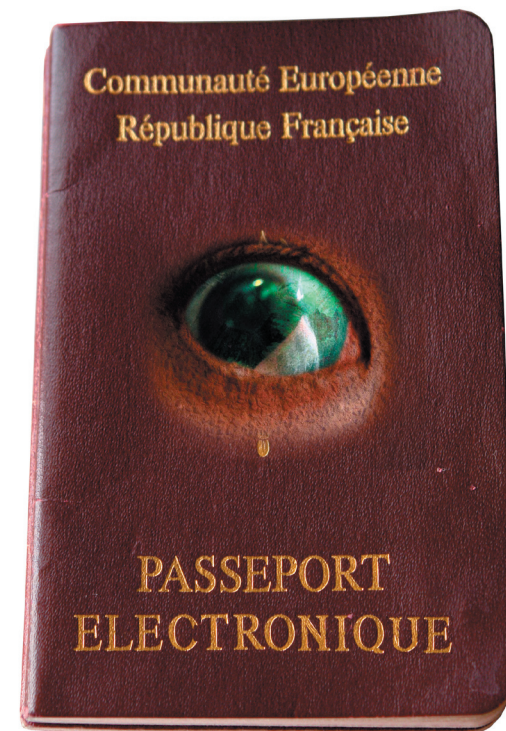
Soyons solidaires et vigilants car le danger est réel. N'oublions pas que les transphobes sont aussi des homophobes. Ce qui est aujourd'hui appliqué à l'identité sexuelle le sera peut demain à l'orientation sexuelle au nom d'une quelconque lutte contre le terrorisme. Ce que chacun gagnera en respect et en égalité des droits profitera à tous.

Aussi, nous demandons:

- L'abandon définitif de tous les documents électroniques ne pouvant être consultés directement et clairement par les titulaires.
- Que puissent être délivrés des actes de naissance sans mention liée au changement de prénom ou de sexe.
- Qu'une complète confidentialité soit assurée aux Trans en scellant les dossiers médicaux et juridiques les concernant.



**MUTATIS-MUTANDIS**



**NON**

à l'Identité Nationale Electronique  
Sécurisée !

«INES»

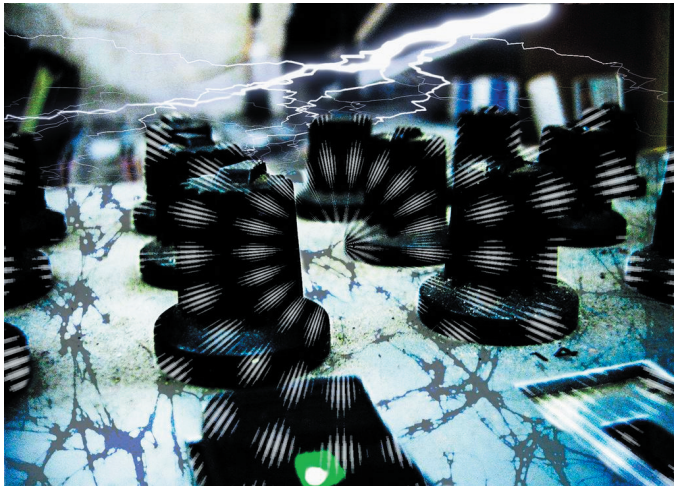
(Identité Nationale Electronique Sécurisée)  
ou Big Brother dans votre  
Portefeuille...

Le 13 décembre 2004, le Conseil européen a adopté le règlement (CE) n° 2252/2004 établissant des normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments de biométrie intégrés dans les passeports et les do-

cuments de voyage délivrés par les États membres. Ce règlement impose deux éléments biométriques obligatoires : la photographie faciale numérisée et les empreintes digitales. Les spécifications techniques venant compléter ce texte ont été adoptées par la Commission européenne en février 2005 et ne tiennent pas compte des demandes de modifications du Parlement Européen.

Le calendrier d'application fait obligation aux États membres de délivrer, pour le 28 août 2006 au plus tard, des passeports comportant un dispositif de stockage, sous la forme d'un composant électronique, contenant la photographie faciale du titulaire et pour le 28 février 2008, des passeports comprenant les empreintes digitales numérisées.

Dans son avis du 30 septembre 2005 sur l'application du règlement du 13 décembre 2004, le G29 souligne que l'introduction



Le fichage systématique devient notre quotidien.  
Est-ce vraiment la Société que nous désirons ?

d'éléments biométriques numérisés dans les passeports aura de lourdes conséquences sur la vie privée pour les titulaires de ces documents, dans la mesure où ces données peuvent être stockées dans des bases de données et mises à disposition à des fins non prévisibles.

Le dossier INES (Identité Nationale Electronique Sécurisée) est un projet de carte d'identité et de passeport électroniques mis en place par le ministère de l'Intérieur dans le but principal de lutter contre «la fraude à l'identité et le terrorisme»...

Ce projet est tout simplement révoltant et anti-démocratique, et ce pour plusieurs raisons que détaillons ici :

Les États ont toujours une foutitude de bonnes raisons de réduire les libertés individuelles. Le contrôle des peuples est à ce prix.

Comment peut-on croire qu'en France, la fraude à l'identité est si répandue qu'elle nécessite la mise en place de tout un système complexe et très coûteux (INES coûterait environ 200 millions d'euros par an !) pour identifier, réguler et contrôler les des populations qui ne cherchent la plupart du temps qu'à vivre en paix en France, sans trembler à l'apparition d'un uniforme ? Sur leurs modèles d'outre-Atlantique, ces dérives totalitaires se dissimulent derrière des arguments sécuritaires qui ne tolèrent ni critique ni opposition. Le fait même de refuser ces mesures désignent les protestataires comme des suspects potentiels.

Les terroristes cherchant à s'infiltrer trouveront toujours un moyen de contourner ces dispositions alors que la seule personne véritablement menacée est dès à présent le citoyen de base.

Aujourd'hui, personne n'ose s'élever contre ces atteintes répétées à la vie privée et à la liberté d'aller et venir. Les cartes INES sont fabriquées de telle sorte qu'une lecture «silencieuse» (à distance) des informations numérisées est possible. D'ici 2008 la surenchère se poursuivra avec la mise en circulation du passeport biométrique qui comportera toutes données que le gouvernement alors au pouvoir jugera bon d'y ajouter.

Les contrôles de police «silencieux» à grande échelle seront très prochainement notre quotidien. L'ajout d'une carte d'identité bâtie sur le même principe viendra s'ajouter à ce fichage systématique. Est-ce vraiment la Société que nous désirons ?

La frustration et la colère qui naissent d'un tel système de main mise sur les populations sont le terreau du terrorisme. Les faux papiers n'ont-ils pas été essentiels à Résistance française, lors de la seconde guerre mondiale ? Imaginez ce qui ce serait passé si ces hommes et ces femmes avaient pu être automatiquement identifiés grâce à des papiers infalsifiables...

En tant que Trans, nous sommes doublement menacés. Nos libertés fondamentales mais également notre sécurité physique sont en jeu. En consultant la longue liste des documents à fournir pour l'obtention d'un passeport